

Décret n° 2004-375 du 24 Août 2004
portant ratification d'un accord de don de développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15-2004 du 05 Août 2004 autorisant la ratification
d'un accord de don de développement ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets
n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant
nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique : Est ratifié, par le Président de la République, l'accord de don de
développement relatif au projet de lutte contre le VIH/SIDA et de santé signé
le 5 mai 2004 à Washington, aux Etats Unis d'Amérique, entre la République du
Congo et l'Association Internationale de Développement dont le texte est annexé
au présent décret.

2004-375

Fait à Brazzaville, le 24 Août 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre des affaires
étrangères, de la coopération et
de la francophonie,

Rodolphe ADADA

Le ministre de la santé et de la population,

Alain MOKA